

## DÉMARCHE MÉTIERS

### Réunion de présentation du référentiel métiers du ministère de la culture aux organisations syndicales 12 juin 2007

#### Participants :

Catherine AHMADI-RUGGERI, DAG  
Olivier NOEL, DAG/SPAS  
Florence IBARRA, DAG/SPAS  
Geneviève RIALLE-SALABER, DAG/SPAS  
Pierre COURAL, DAG/SPAS-MPP  
Sonia GONIN, DAG/SPAS-MPP  
Olivier LENAY, enseignant-chercheur, ENSMParis/CGS  
Jean CHAPELLON, UNSA  
Nathalie TCHNQUELA, CFDT  
Hélène DENNIS, CFDT  
Luc ALBESSARD, CGT  
Nicolas MONQUAUT, CGT  
Valérie RENAULT, CGT  
Annie LELANDAIS, Sud Culture  
Dominique NOEL, Sud Culture  
Alain FAYOLLE, SNAC FSU  
Solange LAUZANNE, SNAC FSU

Olivier Noël ouvre la réunion en rappelant l'historique des travaux et son positionnement par rapport à la démarche interministérielle de réalisation du RIME (répertoire interministériel des métiers de l'Etat). Il précise que ce document a vocation à être publié sous une forme attractive et doit pouvoir servir à plusieurs types d'utilisateurs que ce soit en interne : pour d'autres travaux comme celui engagé sur les filières bâtiments de France ou accueil et surveillance qui s'appuient largement sur ce référentiel, pour les réflexions et gestion des RH des directions techniques, pour constituer des repères à la constitution d'itinéraires de carrière par les agents eux-mêmes, ou que ce soit en externe comme source d'information des candidats potentiels aux emplois du ministère.

Les représentants des organisations syndicales font part de leurs remarques.

Sud Culture voit dans ce référentiel, résultat d'une somme importante de travail, un document complet et complexe qui reflète bien la diversité des interventions du ministère de la culture. L'aspect positif est effectivement de montrer le rapport entre corps et métiers. L'aspect négatif pourrait se trouver dans une éventuelle utilisation de cet outil dans le processus annoncé de suppression d'emplois et dans un contexte d'importants départs à la retraite dans les 5 années à venir.

La CFDT a beaucoup apprécié le document produit tout en estimant qu'il est parfois trop complexe dans sa lecture et en constatant que les passerelles avec le RIME ne sont pas toujours possibles. L'ajout d'un glossaire est demandé.

La FSU critique le choix méthodologique d'avoir ignoré les corps pour définir les métiers, estimant que l'analyse aurait été facilitée par un retournement de la démarche et souhaite quelques explications sur la démarche. Par ailleurs, elle souhaite des explications sur le choix de mentionner des compétences plutôt que des qualifications.

La CGT s'interroge sur le statut de la présente réunion. En effet, même si le travail accompli a été fait de façon approfondie et sérieuse, la question est de savoir pourquoi les OS ont été associées au travail sur le RIME –y compris pour le domaine culture et patrimoine animé par le MCC- et pas à celui sur le référentiel interne du ministère. De plus, le positionnement en annexe du référentiel d'un document sur les usages qui ne fait en rien référence aux représentants du personnel peut être interprété comme l'annonce de la suppression du paritarisme. Dès lors la question de fond est de savoir quelle existence a le dialogue social au ministère de la culture.

Catherine Ahmadi-Ruggeri estime que les inquiétudes manifestées n'ont aucun rapport avec le travail réalisé qui peut être très utile au ministère dans la défense de ses emplois et la définition de ses besoins en recrutements. Olivier Noel et Florence Ibarra rappellent l'historique de ce projet dont les travaux ont commencé en 2003. Il avait alors été présenté dans le cadre des travaux ministériels autour de la GPEEC. Ensuite, le travail étant largement itératif, il était nécessaire de parvenir à un avancement suffisant pour être l'objet d'examen. La méthode choisie a été d'adopter le mode projet en interne avec la seule intervention d'une équipe d'enseignants-chercheurs de l'École des mines de Paris et selon la méthode ascendante, c'est à dire à partir des quelques 300 interviews réalisées par les enseignants-chercheurs, le RIME ayant, lui, été réalisé selon la méthode descendante (groupe de travail réfléchissant sur la base des missions du ministère).

Olivier Lenay insiste sur le travail d'investigation réalisé et sur les très fortes attentes de reconnaissance des métiers qu'il a ressenties de la part des agents. La démarche qui a consisté à travailler à partir des représentations des métiers par les agents eux-mêmes, retravaillées par des questionnaires de personnel, a de plus eu l'intérêt d'intégrer dans la pratique professionnelle de ces derniers ce nouvel objet qu'est le métier. Le choix d'utiliser la compétence répond au besoin de rechercher collectivement ce qu'est un métier, la notion de qualification pouvant être trop limitée par rapport à celle de compétences pour certaines trajectoires.

Les représentants des OS insistent sur le fait qu'ils auraient souhaité être associés en amont à ce projet qui s'inscrit dans une politique plus large de GPEEC, de gestion des moyens et de pérennité des missions du ministère. Ils demandent un débat au niveau du Cabinet du ministre sur ce sujet. A propos de certaines fiches (archéologues, administration), des précisions sont données sur les différences faites entre référentiel des compétences et des métiers, la difficulté de trouver le bon niveau de maillage ou la façon dont le référentiel concerne aussi les contractuels du ministère.

Les représentants de la CGT insistent sur le problème que leur pose l'annexe 1 et la question des mauvais usages possibles du référentiel des métiers comme par exemple celui qui pourrait en être fait pour déterminer des grilles indemnitaires.

Répondant à une question de la CGT sur les intentions de l'administration quant à la possibilité de retravailler à partir du document, Olivier Noel explique que le référentiel sera présenté dans un prochain CTPM après une réunion préparatoire avec la Secrétaire Générale voire le Cabinet. Il propose de mener d'ici là une série de réunions qui permettront d'examiner dans le détail la nomenclature et le détail des fiches et aussi la rédaction de l'annexe 1.

Les participants à la réunion s'accordent sur cette proposition.